

Sommaire

COMMUNICATIONS

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale – Installation des administrateurs du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

2. Administration générale – Election du Vice-Président du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

3. Administration générale - Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

4. Administration générale – Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ou au Vice-Président du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

5. Administration générale - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

6. Administration générale – Création et composition des commissions thématiques

Rapporteur : M. le Président

7. Administration générale – Désignation des représentants aux Conseils de Vie sociale des établissements d'accueil des personnes âgées du territoire

Rapporteur : M. le Président

8. Administration générale – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein du 3^{ème} collège de la formation Personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie

Rapporteur : M. le Président

9. Administration générale – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie

Rapporteur : M. le Président

10. Administration générale – Confirmation de l'autorisation donnée au Président pour la signature de conventions au titre de l'année 2026

Rapporteur : M. le Président



Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giéttaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venthon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron



RESSOURCES HUMAINES

11. Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et les établissements rattachés (CIAS Arlysère et les régies Eau et Assainissement)

Rapporteur : M. le Président

FINANCES

12. Finances – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

13. Finances - Acceptation définitive de don par le CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

14. Finances - Budget principal du CIAS Arlysère – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : M. le Président

15. Finances - Budget Principal du CIAS Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

16. Finances - Budgets annexes (EHPAD Arlysère, RA Arlysère, SAAD Arlysère, SSIAD Arlysère et Accueil de jour Thérapeutique) - Comptes de Gestion 2025

Rapporteur : M. le Président

17. Finances – Budget annexe EHPAD Arlysère – Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

18. Finances - Budget annexe EHPAD Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

19. Finances – Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère – Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

20. Finances – Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère - Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

21. Finances – Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Compte Administratif 2025

Rapporteur : M. le Président

22. Finances - Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

23. Finances – Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère - Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

**24.Finances - Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère
– Affectation des résultats**

Rapporteur : M. le Président

**25.Finances – Budget annexe de l’Accueil de jour Thérapeutique – Etat Réalisé des
Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025**

Rapporteur : M. le Président

**26.Finances - Budget annexe de l’Accueil de jour Thérapeutique – Affectation des
résultats**

Rapporteur : M. le Président

27.Finances – Autorisation de souscription prêt

Rapporteur : M. le Président

COMMANDE PUBLIQUE

**28.Commande publique – Marché « Fourniture de protections hygiéniques pour les
Personnes âgées du CIAS » - Délégation au Président**

Rapporteur : M. le Président

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 7 mai 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 25

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET
Sandrine	BERTHET
Lucie	BLANC
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOIR
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Patrick	POUPELLOZ
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Virginie	VERNAZ
Eliette	VIARD GAUDIN
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Christian EXCOFFON	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER
Caroline MONGELLAZ	Ayant donné pouvoir à Marie-Pierre OUVRIER

Administrateurs excusés : Nicolas BERNARD DUGUET, Fatiha BRIKOU AMAL, Claude DURAY et Virginie NAIRE.

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2026 A ALBERTVILLE

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026 est arrêté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Au vu de la confirmation faite par la sous-préfecture, il est proposé de retirer la délibération suivante :

- Délibération n°10 : Administration générale – Confirmation de l'autorisation donnée au Président pour la signature de conventions au titre de l'année 2026

En effet, les délibérations restent juridiquement valables à moins d'être abrogées.

De ce fait et dans ce cas précis, l'autorisation de signature a été donnée au Président (sans le nommer) on peut donc considérer que le Président (même s'il a changé) est bien légitime à signer la convention.

Le Conseil d'administration en est d'accord.

COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES

- **Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration**

Décisions prises dans le cadre des délégations du Président – Mandat 2020-2026		
2026-001	Contrat de fourniture de consommables avec mise à disposition d'équipement mug6tem - SAS Illico Café mug6tem	27/03/2026
2026-002	Contrat de location d'un système de réseau de diffusion d'huiles essentielles - Secret des traditions	09/04/2026
2026-005	Contrat de location dispositifs médicaux - Matériel Médical de Savoie	27/03/2026
2026-006	Contrat de location d'une autolaveuse - Périé France	09/04/2026
2026-007	Convention de collecte de déchets médicaux - La collecte médicale	27/03/2026
Décisions prises dans le cadre des délégations du Président – Mandat 2026-2032		
2026-009	Délégation de signature Sophie GHIRON	13/04/2026

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale – Installation des administrateurs du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Le CIAS Arlysère a été créé par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

Le CIAS Arlysère porte et met en œuvre l'action sociale définie comme étant d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération Arlysère, par délibération n°02 du 26 juin 2025.

L'article 6-1 des statuts prévoit que, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration du CIAS comprend - outre la présidence assurée de plein droit par le Président en exercice de la Communauté d'Agglomération Arlysère :

- 15 membres élus parmi les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération ;
- 15 membres nommés par le Président de la Communauté d'Agglomération parmi des personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire intercommunal.

Par délibération n°15 du 23 avril 2026, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des 15 conseillers communautaires qui siègeront au Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Dans la continuité de l'information faite sur le site internet à compter du 14 avril 2026, et au vu des propositions faites par les associations, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère, a, par arrêté n°2026-057 en date du 24 avril 2026, nommé les 15 membres parmi des personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire Arlysère.

Ainsi, le Conseil d'administration du CIAS Arlysère pour le mandat 2026-2032 est constitué comme suit :

- 15 membres du Conseil d'administration élus par le Conseil Communautaire :

1	Maguy RUFFIER
2	Virginie VERNAZ
3	Philippe BRANCHE
4	Pascale VOUTIER REPELIN
5	François GAUDIN
6	Christian EXCOFFON
7	Sandrine BERTHET
8	André VAIRETTO
9	Nicolas BERNARD DUGUET
10	Sandrine POIGNET
11	Monique NAGORNY
12	Irène CHAPUY

13	Fatiha BRIKOU AMAL
14	Elodie MOREL
15	Guillaume BEDHET

- 15 membres du Conseil d'administration nommés par le Président de la CA Arlysère parmi les personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire Arlysère :

1	Carole FONTAINE en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF).
2	Gérard GIULIANI en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées du Département, sur proposition de l'Amicale pour la vie du 4 ^{ème} âge.
3	Patrick POUPELLOZ en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du Département, sur proposition de l'Association des Paralysés France Handicap.
4	Claudine RODRIGUES en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition des Restaurants du cœur de Savoie
5	Patrick LATOUR au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Césarches.
6	Éliette VIARD GAUDIN au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Beaufort.
7	Lucie BLANC au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune d'Esserts-Blay.
8	Virginie NAIRE titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune d'Ugine.
9	Caroline MONGELLAZ titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Notre Dame de Bellecombe.
10	Lina BLANC au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Grignon.
11	Odile COUBAT au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Tours en Savoie.
12	Evelyne MARECHAL au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Mercury.
13	Marie-Pierre OUVRIER au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Flumet.
14	André THOUVENOT au titre des personnes qualifiées.
15	Claude DURAY au titre des personnes qualifiées.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

2. Administration générale – Election du Vice-Président du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président »,

Le Vice-Président pourra remplacer le Président en cas d'absence et recevoir dudit Président ou du Conseil d'administration des délégations de pouvoirs et/ou de signature.

Sandrine POIGNET et Monique NAGORNY ont été désignées assesseurs.

M. le Président invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.

Est candidat à la fonction de Vice-Président du CIAS Arlysère : **Maguy RUFFIER**

Cette élection se fait par bulletin secret.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	27
A DEDUIRE : nombre de suffrages déclarés blancs et nuls	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu

Maguy RUFFIER	26
---------------	----

Maguy RUFFIER a obtenu la majorité absolue. Elle est proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

3. Administration générale - Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que le Conseil d'administration du CIAS établit son règlement intérieur dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-1 à R.123-30,

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'administration.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère tel que présenté en annexe.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

4. Administration générale – Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ou au Vice-Président du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu les articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°02 du Conseil d'administration en date du 7 mai 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,

Afin de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CIAS Arlysère, il est donné délégation de pouvoir au Président dans les matières suivantes pour la durée du mandat :

- 1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT et toute décision concernant les avenants aux marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget et après avis des commissions afférentes ;
- 2° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° Conclusion de contrats d'assurance ;
- 4° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre intercommunal d'Action sociale et des services qu'il gère ;
- 5° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6° Exercice au nom du Centre intercommunal d'Action sociale des actions en justice ou défense du CIAS dans les actions intentées contre lui, dans toutes les actions intentées contre le CIAS Arlysère en première instance, appel ou cassation, par voie d'action ou d'exception, en urgence et au fond devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, il est proposé de donner délégation au Vice-Président dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par le Président ou le Vice-Président.

En outre, le Président ou le Vice-Président devront, à chaque séance du Conseil d'administration, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président ou au Vice-Président, selon les modalités ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

5. Administration générale - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la Commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même Code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la Commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à

signer le marché public, ou son représentant, Président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à a représentation proportionnelle au plus fort reste, Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

- Liste proposée :

Membres titulaires	Membres suppléants
Christian EXCOFFON	Guillaume BEDHET
Philippe BRANCHE	Virginie VERNAZ
André THOUVENOT	François GAUDIN
Maguy RUFFIER	Elodie MOREL
Gérard GIULIANI	Marie-Pierre OUVRIER

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de la liste. Elle est élue par 27 voix.

- **Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du CIAS Arlysère :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Christian EXCOFFON	Guillaume BEDHET
Philippe BRANCHE	Virginie VERNAZ
André THOUVENOT	François GAUDIN
Maguy RUFFIER	Elodie MOREL
Gérard GIULIANI	Marie-Pierre OUVRIER

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

6. Administration générale – Création et composition des commissions thématiques

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité de l'adoption du règlement intérieur, il convient d'acter de la création des commissions thématiques.

Ainsi, il est proposé de créer les 2 commissions thématiques suivantes :

- Commission Petite Enfance - Enfance Jeunesse
- Commission Personnes âgées

Ces commissions sont constituées de représentants du Conseil d'administration associant d'autres acteurs en tant que de besoin.

Le pilotage de ces commissions sera assuré par un ou deux élus du Conseil d'administration.

Ces commissions ont pour rôle de suivre les équipements de proximité et d'assurer une information et une concertation sur les sujets relevant de la compétence sociale.

La composition des Commissions opérationnelles est la suivante :

COMMISSION	PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE	PERSONNES AGEES
ELUS PILOTES	Virgine VERNAZ	Philippe BRANCHE
AGENTS REFERENTS	Marie-Claude POMIN	Sophie GHIRON
MEMBRES	Christian EXCOFFON Sandrine POIGNET Lina BLANC Elodie MOREL Caroline MONGELLAZ Marie-Pierre OUVRIER François GAUDIN Evelyne MARECHAL Isabelle BONVIN Sophie BIBOLLET Alice GONNET Anouk LECLERC Xavier ALBERTINI	Eliette VIARD GAUDIN Odile COUBAT Carole FONTAINE Gérard GIULIANI Evelyne MARECHAL Irène CHAPUY André THOUVENOT Lina BLANC Pascale VOUTIER REPELLIN André VAIRETTO Christine RAVOIRE

En complément de la création de ces commissions, un groupe de travail sera formé autour des questions sur la coordination sanitaire, piloté par la conseillère déléguée en charge de la coordination sanitaire.

- Groupe de travail – Coordination sanitaire :

GRUPE DE TRAVAIL	COORDINATION SANITAIRE
ELUS PILOTES	Pascale VOUTIER REPELLIN
AGENTS REFERENTS	Sophie GHIRON/Marie-Claude POMIN
MEMBRES	Claude DURAY Maguy RUFFIER Philippe BRANCHE Sandrine BERTHET Virginie VERNAZ Marie-Pierre OUVRIER Patrick LATOUR Claudine RODRIGUES

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte de la création et de la composition des commissions thématiques tel que présenté ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

7. Administration générale – Désignation des représentants aux Conseils de Vie sociale des établissements d'accueil des personnes âgées du territoire

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article L.311-6 du Code de l'action sociale instituant le Conseil de Vie Sociale et les autres formes de participation,

Vu le décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions relatives au Conseil de Vie Sociale et aux autres formes de participation,

Il convient de procéder à la désignation de 2 représentants (un titulaire et un suppléant) au sein des Conseils de Vie Sociale des établissements d'accueil des personnes âgées du territoire (Résidence des 4 Vallées à Albertville, EHPAD de Frontenex, EHPAD d'Ugine et RA d'Ugine, EHPAD de La Bâthie).

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Résidence des 4 Vallées à Albertville	Philippe BRANCHE	Elodie MOREL
EHPAD de Frontenex	André VAIRETTO	Sandrine POIGNET
EHPAD d'Ugine et RA d'Ugine	Virginie NAIRE	Virginie VERNAZ
EHPAD de La Bâthie	Philippe BRANCHE	Maguy RUFFIER

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***donne mandat à Philippe BRANCHE en qualité de titulaire et Elodie MOREL en qualité de suppléante pour représenter le CIAS Arlysère au sein du Conseil de Vie Sociale de la Résidence des 4 Vallées à Albertville et leur donne pouvoir de vote en son nom ;***
- ***donne mandat à André VAIRETTO en qualité de titulaire et Sandrine POIGNET en qualité de suppléante pour représenter le CIAS Arlysère au sein du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD de Frontenex et leur donne pouvoir de vote en son nom ;***
- ***donne mandat à Virginie NAIRE en qualité de titulaire et Virginie VERNAZ en qualité de suppléante pour représenter le CIAS Arlysère au sein du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD d'Ugine et de la RA d'Ugine et leur donne pouvoir de vote en son nom ;***
- ***donne mandat à Philippe BRANCHE en qualité de titulaire et Maguy RUFFIER en qualité de suppléante pour représenter le CIAS Arlysère au sein du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD de La Bâthie et leur donne pouvoir de vote en son nom.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

8. Administration générale – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein du 3^{ème} collège de la formation Personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie

Rapporteur : M. le Président

Suite aux élections municipales et communautaires, le Département de la Savoie doit procéder au renouvellement de la composition du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Le mandat des membres du CDCA s'exerce pour 3 ans. Le CIAS Arlysère est présent dans le 3^{ème} collège de la formation Personnes âgées.

Ainsi, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette instance.

Il est proposé les candidatures de Maguy RUFFIER en tant que membre titulaire et Philippe BRANCHE en tant que membre suppléant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne par 27 voix, Maguy RUFFIER en tant que membre titulaire et Philippe

BRANCHE en tant que membre suppléant pour représenter le CIAS Arlysère au sein du 3^{ème} collège de la formation personnes âgées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Savoie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

9. Administration générale – Désignation des représentants du CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil départemental de la Savoie et la Délégation départementale de la Savoie de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes ont installé la Conférence des financeurs le 3 juin 2016 qui a pour objet le développement d'actions de prévention en faveur des plus de 60 ans.

Il avait été convenu que tout EPCI volontaire et ayant déjà un financement en faveur des publics âgés, pourrait être membre de la Conférence des financeurs, ceci afin de permettre une représentation et une coopération avec les collectivités dans cette instance.

Cette instance se réunit en séance plénière 2 fois par an et des groupes de travail sont mis en place afin de construire de façon opérationnelle les actions à mener dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette instance.

Il est proposé les candidatures de Maguy RUFFIER en tant que membre titulaire et Philippe BRANCHE en tant que membre suppléant.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne par 27 voix Maguy RUFFIER en tant que membre titulaire et Philippe BRANCHE en tant que membre suppléant pour représenter le CIAS Arlysère au sein de la Conférence des financeurs dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

10. Administration générale – Confirmation de l'autorisation donnée au Président pour la signature de conventions au titre de l'année 2026

Rapporteur : M. le Président

Délibération retirée de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

11. Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et les établissements rattachés (CIAS Arlysère et les régies Eau et Assainissement)

Rapporteur : M. le Président

L'article L.251-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit la création d'un Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Toutefois, conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un Comité Social Territorial commun peut être institué par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération Arlysère, du CIAS Arlysère et des Régies Eau et Assainissement,

Considérant que, dans le cadre des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la mise en place d'un Comité Social Economique (CSE) est requise et qu'il ne peut coexister, au sein d'une même entité, avec un Comité Social Territorial (CST),

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, au 1^{er} janvier 2026, permettent la création d'un CST commun, soit :

- Communauté d'Agglomération Arlysère : 250 agents ;
- CIAS Arlysère : 405 agents ;
- Régies Eau et Assainissement : 49 agents ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***décide de la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération Arlysère, du CIAS Arlysère et des régies Eau et Assainissement ;***
- ***place ce Comité Social Territorial auprès de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;***
- ***informe le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie de la création de ce CST ;***
- ***autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

FINANCES

12. Finances – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20 du 20 juin 2023 validant la mise en place de la

nomenclature budgétaire et comptable M57 avec une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024,

Un Règlement Budgétaire et Financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard lors de la séance qui précède celle du vote du premier Budget primitif relevant de cette nomenclature.

Ce Règlement Budgétaire et Financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable.

Le Règlement Budgétaire et Financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le Règlement Budgétaire et Financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Il devra être voté à chaque renouvellement général des membres de l'organe délibérant, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***adopte le Règlement Budgétaire et Financier du CIAS Arlysère joint en annexe ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

13. Finances - Acceptation définitive de don par le CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Les articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie des pouvoirs propres au Président du CIAS.

A ce titre, le Président est compétent, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes, pour accepter à titre conservatoire des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes de délivrance.

Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, le don ne devenant effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'administration par délibération.

Ainsi, considérant le don reçu par M. Franck LOMBARD d'un montant de 100 €, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'acceptation définitive de ce don.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acceptation définitive du don comme présenté ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS Arlysère, présente les activités ainsi que les résultats financiers du Budget principal du CIAS Arlysère et des budgets annexes pour l'année 2025.

A la suite de la présentation du secteur Enfance-Jeunesse, **François GAUDIN** souligne qu'un important travail a été mené lors du précédent mandat concernant la tarification et l'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire d'Arlyère.

Il précise néanmoins qu'un travail de coordination reste à poursuivre afin d'harmoniser les tarifs avec les communes d'Ugine et d'Albertville, dans la mesure où le CTG a été signé conjointement.

Lors de la présentation de la partie Pôle Domicile, il est indiqué que des conventions-cadres avec le CHAM seront inscrites à l'ordre du jour d'un prochain Conseil afin de formaliser les partenariats existants et les modalités de collaboration entre le CIAS et le CHAM (soins palliatifs, ...).

14. Finances - Budget principal du CIAS Arlyère – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent, au plus tard au titre de l'exercice 2026, un Compte Financier Unique, qui se substitue au Compte administratif ainsi qu'au Compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que le CIAS Arlyère a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025,

Considérant le Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL CIAS
COMPTE ADMINISTRATIF 2025

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	CA 2025	Chapitre	Libellés	CA 2025
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 554 410,18	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 247 425,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 126 169,72	74	Dotations et participations	2 446 169,03
65	Autres charges de gestion courante	1 128 816,29	75	Autres produits de gestion courante	2 926 620,84
66	Charges financières	189 583,02	77	Produits exceptionnels	4 413,75
67	Charges exceptionnelles	10 227,84	013	Produits financiers et produits non encaissables	111 714,42
68	Charges spécifiques	15 000,00			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	79 700,00	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 861,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 103 907,05	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 745 204,80
RESULTAT DE L'EXERCICE		-358 702,25			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		2 046 718,47			
RESULTAT DE CLOTURE - EXPLOITATION		1 688 016,22			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	CA 2025	Chapitre	Libellés	CA 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	2 224 644,08	10	Dotation, fonds divers et réserves	2 239 567,78
21	Immobilisations corporelles	129 536,06	13	Subventions d'investissement	57 593,00
23	Immobilisations en cours		20	Immobilisations incorporelles	716,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 861,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 700,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 363 041,14	RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 377 577,56
RESULTAT DE L'EXERCICE		14 536,42			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-206 919,70			
RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT		-192 383,28			
RESTES A REALISER (RAR) - DEPENSES		6 544,79	RESTES A REALISER (RAR) - RECETTES		0,00
TOTAL RAR		-6 544,79			
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT AVEC RAR		-198 928,07			

BUDGET TOTAL				
DEPENSES TOTALES		10 473 492,98	RECETTES TOTALES	10 122 782,36
RESULTAT DE L'EXERCICE		-350 710,62		
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		1 839 798,77		
RESULTAT DE CLOTURE		1 489 088,15		

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le Compte Financier Unique du Budget principal du CIAS Arlysère tel que présenté ci-dessus ;**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

15. Finances - Budget Principal du CIAS Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal du CIAS Arlysère,

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 1 688 016.22 €,

Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement de - 198 928.07 €,

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2025 du Compte Financier Unique du Budget Principal du CIAS Arlysère de 1 688 016.22 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 489 088.15 € au Budget supplémentaire 2026 (Recettes de fonctionnement : compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté)

- Section d'investissement : 198 928.07 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour combler le déficit d'investissement

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 29 mai 2026

16. Finances - Budgets annexes (EHPAD Arlysère, RA Arlysère, SAAD Arlysère, SSIAD Arlysère et Accueil de jour Thérapeutique) - Comptes de Gestion 2025

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme la Trésorière Principale d'Albertville pour l'année 2025.

Les Comptes de Gestion 2025 des différents Budgets annexes du CIAS Arlysère retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont concordants avec les Etats Réalisés des Recettes et Dépenses 2025 retraçant les comptabilités administratives de chacun des budgets tenus par M. le Président du CIAS Arlysère.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les Comptes de gestion 2025 des Budgets annexes (EHPAD Arlysère, RA Arlysère, SAAD Arlysère, SSIAD Arlysère et Accueil de jour Thérapeutique) du CIAS Arlysère, dressés par Mme la Trésorière Principale d'Albertville.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

17. Finances – Budget annexe EHPAD Arlysère – Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe EHPAD Arlysère, consultable au siège, se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD			
Cadre ERRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025			
CHARGES	REALISEES	REALISEES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	2 649 964,40 €	12 192 141,73 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	9 421 447,72 €	816 294,61 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 308 591,32 €	91 955,16 €	Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encais.
TOTAL DES CHARGES	13 380 003,44 €	13 100 391,50 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	279 611,94 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	13 380 003,44 €	13 380 003,44 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025			
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	279 611,94 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	231 541,50 €	81 690,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	231 541,50 €	361 301,94 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	129 760,44 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,99%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025			
EMPLOIS	REALISEE	REALISEE	RESSOURCES
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	129 760,44 €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	93 070,38 €	130 900,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	126 705,93 €	54 047,77 €	Apports, dotations et subv. d'invest.
Autres emplois	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions)
TOTAL DES EMPLOIS	349 536,75 €	184 947,77 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	164 588,98 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	349 536,75 €	349 536,75 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 Budget annexe EHPAD Arlysère tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

18. Finances - Budget annexe EHPAD Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Vu les délibérations relatives à l'approbation de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) et du Compte de gestion 2025 du Budget annexe EHPAD Arlysère, Considérant que le Budget annexe EHPAD Arlysère est intégré au CPOM signé par le CIAS Arlysère à compter du 01/01/2023, l'affectation du résultat 2025 se fait en section « unique », Considérant le résultat cumulé 2025 de - 279 611.94 €,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2025 du Budget annexe EHPAD Arlysère comme suit :

- 69 288.58 € repris sur le compte de réserve de compensation des déficits (compte 1068634) ce qui porte le solde à 0 €,
- 210 323.36 € en report à nouveau déficitaire (compte 1190), ce qui porte le solde à 210 323.36 €.

Les résultats du Budget annexe EHPAD Arlysère sont résumés ainsi :

	Compte 10682 Réserve affectée à l'inv.	Compte 10685 Excédent affect. à couv du BFR	Compte 10686 Réserve de comp. des déficits d'expl.	10687 Rés. de comp. des chg. amort.	Compte 110 Report à nouveau (Excédent)	Compte 119 Report à nouveau (Déficit)
EHPAD Arlysère	1 039 406,59 €	- €	- €	- €	- €	210 323,36 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

19. Finances – Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère – Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère, consultable au siège, se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE RA			
Cadre ERRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025			
CHARGES	REALISEES	REALISEES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	434 055,20 €	930 629,10 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	691 846,30 €	383 508,02 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	286 945,81 €	5 903,91 €	Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissés
TOTAL DES CHARGES	1 412 847,31 €	1 320 041,03 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	92 806,28 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	1 412 847,31 €	1 412 847,31 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025			
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	92 806,28 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	57 305,22 €	5 497,29 €	Quotes-parts des subventions et fonds virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
		- €	Utilisation de fonds dédiés et fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	57 305,22 €	98 303,57 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	40 998,35 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>3,11%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>
TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025			
EMPLOIS	REALISE	REALISE	RESSOURCES
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	40 998,35 €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	74 988,83 €	16 579,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	15 399,23 €	32 539,78 €	Apports, dotations et subv. d'invest.
Autres emplois	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions)
TOTAL DES EMPLOIS	131 386,41 €	49 118,78 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	82 267,63 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	131 386,41 €	131 386,41 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère tel qu'il est défini ci-dessus ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

20. Finances – Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère - Affectation des résultats
Rapporteur : M. le Président

Vu les délibérations relatives à l'approbation de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) et du Compte de gestion 2025 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère, Considérant que le Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère est intégré au CPOM signé par le CIAS Arlysère à compter du 01/01/2023, l'affectation du résultat 2025 se fait en section « unique », Considérant le résultat cumulé 2025 de - 92 806.28 €, Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2025 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère comme suit :

- 8 948.93 € repris sur le compte de réserve de compensation des déficits (compte 1068634) ce qui porte le solde à 0 €,
- 83 857.35 € en report à nouveau déficitaire (compte 1190), ce qui porte le solde à 83 857.35€.

Les résultats du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère sont résumés ainsi :

	Compte 10682 Réserve affectée à l'inv.	Compte 10685 Excédent affect. à couv du BFR	Compte 10686 Réserve de comp. des déficits d'expl.	10687 Rés. de comp. des chg. amort.	Compte 110 Report à nouveau (Excédent)	Compte 119 Report à nouveau (Déficit)
RA Arlysère	238 182,58 €	- €	- €	- €	- €	83 857,35 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

21. Finances – Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Compte Administratif 2025

Rapporteur : M. le Président

Le Compte Administratif 2025 du Budget annexe du SAAD Arlysère, consultable au siège, se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE SAAD	
COMPTE ADMINISTRATIF 2025	

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	CA 2025	Chapitre	Libellés	CA 2025
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	88 204,40	017	Produits de la tarification et assimilés	1 866 704,19
012	Dépenses afférentes au personnel	1 897 810,45	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	282 330,99
016	Dépenses afférentes à la structure	127 710,11	019	Produits financiers et produits non encaissables	314 225,71
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 113 724,96	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 463 260,89
RESULTAT DE L'EXERCICE		349 535,93			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-371 225,42			
RESULTAT DE CLOTURE - EXPLOITATION		-21 689,49			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	CA 2025	Chapitre	Libellés	CA 2025
13	Subvention d'investissement	2 959,00	10	Apports, dotations et réserves	2 942,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 418,09	28	Amortissements des immobilisations	7 322,96
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 377,09	RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 265,88
RESULTAT DE L'EXERCICE		-2 111,21			
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		44 279,13			
RESULTAT DE CLOTURE - INVESTISSEMENT		42 167,92			

RESTES A REALISER (RAR) - DEPENSES		0,00	RESTES A REALISER (RAR) - RECETTES		0,00
TOTAL RAR		0,00			
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT AVEC RAR		42 167,92			

BUDGET TOTAL				
DEPENSES TOTALES		2 126 102,05	RECETTES TOTALES	2 473 526,77
RESULTAT DE L'EXERCICE		347 424,72		
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-326 946,29		
RESULTAT DE CLOTURE		20 478,43		

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le Compte Administratif 2025 du Budget annexe du SAAD Arlysère tel qu'il est défini ci-dessus ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

22. Finances - Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération relative à l'approbation du Compte administratif 2025 et du Compte de gestion 2025 du SAAD Arlysère,

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement de - 21 689.49 €,

Considérant le résultat cumulé de la section d'investissement de 42 167.92 €,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats comme suit :

- Section de Fonctionnement : 21 689.49 € en report à nouveau déficitaire (compte 1190)
- Section d'investissement : 42 167.92 € en report à nouveau (compte 001)

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

23. Finances – Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère - Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe du SSIAD Arlysère, consultable au siège, se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE SSIAD			
Cadre ERRD synthétique			

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025			
CHARGES	REALISEES	REALISEES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	264 294,34 €	2 478 168,20 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 851 423,13 €	108 615,92 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	159 570,13 €	117,03 €	Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encais.
TOTAL DES CHARGES	2 275 287,60 €	2 586 901,15 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	311 613,55 €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	2 586 901,15 €	2 586 901,15 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025			
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	311 613,55 €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	28 851,36 €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
		- €	Utilisation de fonds dédiés et fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	340 464,91 €	- €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	340 464,91 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>13,16%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025			
EMPLOIS	REALISEE	REALISEE	RESSOURCES
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	340 464,91 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	15 441,45 €	7 886,55 €	Apports, dotations et subv. d'invest.
Autres emplois	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions)
TOTAL DES EMPLOIS	15 441,45 €	348 351,46 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	332 910,01 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	348 351,46 €	348 351,46 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe du SSIAD Arlysère tel qu'il est défini ci-dessus ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

24. Finances - Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Vu les délibérations relatives à l'approbation de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) et du Compte de gestion 2025 du SSIAD Arlysère,

Considérant le résultat cumulé 2025 de 311 613.55 €,

Vu les délibérations relatives à l'approbation du Compte Administratif 2025, du Compte de gestion 2025 et à l'affectation des résultats du SAAD Arlysère,

Vu la délibération n° 17 du 16 décembre 2025 relative à la fusion-absorption des budgets SAAD Arlysère et SSIAD Arlysère et de la transformation du SSIAD en SAD MIXTE au 01/01/2026,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2025 du Budget annexe du SSIAD Arlysère comme suit :

- 311 613.55 € en report à nouveau (compte 1100) portant le solde à 455 026.18 €

Les résultats du Budget annexe SSIAD Arlysère sont résumés ainsi :

	Compte 10682 Réserve affectée à l'inv.	Compte 10685 Excédent affect. à couv du BFR	Compte 10686 Réserve de comp. des déficits d'expl.	10687 Rés. de comp. des chg. amort.	Compte 110 Report à nouveau (Excédent)	Compte 119 Report à nouveau (Déficit)
SSIAD Arlysere	340 713,70 €	70 000,00 €	335 370,38 €	- €	455 026,18 €	- €

Compte tenu de la fusion absorption des budgets SAAD Arlysère et SSIAD Arlysère et de la transformation du SSIAD en SAD MIXTE au 01/01/2026, les résultats des 2 budgets sont regroupés au sein du nouveau Budget SAD Mixte.

Compte tenu que les comptes 110 et 119 ne peuvent co-exister sur un même budget, les résultats du Budget SAD Mixte sont résumés ainsi :

	Compte 10682 Réserve affectée à l'inv.	Compte 10685 Excédent affect. à couv du BFR	Compte 10686 Réserve de comp. des déficits d'expl.	10687 Rés. de comp. des chg. amort.	Compte 110 Report à nouveau (Excédent)	Compte 119 Report à nouveau (Déficit)
SSIAD Arlysere	340 713,70 €	70 000,00 €	335 370,38 €	- €	455 026,18 €	- €
SAAD Arlysere	32 075,69 €	- €	- €	- €	- €	21 689,49 €
SAD MIXTE	372 789,39 €	70 000,00 €	335 370,38 €	- €	433 336,69 €	- €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

25. Finances – Budget annexe de l'Accueil de jour Thérapeutique – Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

Rapporteur : M. le Président

L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe de l'Accueil de jour Thérapeutique, consultable au siège, se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR ALBERTVILLE
Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025			
CHARGES	REALISEES	REALISES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	57 622,55 €	264 522,08 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	191 488,73 €	16 555,95 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	12 525,68 €	- €	Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encais.
TOTAL DES CHARGES	261 636,96 €	281 078,03 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	19 441,07 €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	281 078,03 €	281 078,03 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025			
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	19 441,07 €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	3 300,00 €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
		- €	Utilisation de fonds dédiés et fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	22 741,07 €	- €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	22 741,07 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>8,09%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025			
EMPLOIS	REALISE	REALISE	RESSOURCES
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	22 741,07 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	16 679,88 €	9 096,26 €	Apports, dotations et subv. d'invest.
Autres emplois	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions)
TOTAL DES EMPLOIS	16 679,88 €	31 837,33 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	15 157,45 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	31 837,33 €	31 837,33 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Maguy RUFFIER.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 du Budget annexe de l'Accueil de jour Thérapeutique tel qu'il est défini ci-dessus ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

M. le Président rejoint la séance.

26. Finances - Budget annexe de l'Accueil de jour Thérapeutique – Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Vu les délibérations relatives à l'approbation de l'ERRD 2025 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) et du Compte de gestion 2025 de l'Accueil de Jour Thérapeutique, Considérant que le Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique est intégré au CPOM signé par le CIAS Arlysère à compter du 01/01/2023, l'affectation du résultat 2025 se fait en section « unique », Considérant le résultat cumulé 2025 de 19 441.07 €,

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2025 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique comme suit :

- 19 441.07 € en report à nouveau (compte 1100) portant le solde à 54 958.12 €

Les résultats du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique sont résumés ainsi :

	Compte 10682 Réserve affectée à l'inv.	Compte 10685 Excédent affect. à couv du BFR	Compte 10686 Réserve de comp. des déficits d'expl.	10687 Rés. de comp. des chg. amort.	Compte 110 Report à nouveau (Excédent)	Compte 119 Report à nouveau (Déficit)
AJA Albertville	18 490,63 €	- €	48 940,81 €	- €	54 958,12 €	- €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuver l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

27. Finances – Autorisation de souscription prêt

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n°02 du 16 décembre 2025 et la délibération n°02 du 5 mars 2026 approuvant l'achat en VEFA de locaux pour le secteur de la Petite enfance,

Considérant le projet d'un montant prévisionnel de 2 886 000 € TTC,

	HT	TTC
Travaux en VEFA	1 692 000 €	2 030 400 €
Aménagement intérieur	713 000 €	855 600 €
TOTAL	2 405 000 €	2 886 000 €

Considérant que le montant de subventions attendus est de 906 500 €,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose l'octroi d'un prêt d'un montant de 300 000 €, à taux zéro, sur une durée de 15 ans,

Considérant la nécessité de recourir à un financement bancaire pour assurer la réalisation de cette opération,

Il est proposé de recourir à l'emprunt pour un montant total de 2 886 000 €, selon les modalités suivantes :

- Un prêt relais d'un montant de 1 380 000 €, destiné à couvrir l'attente de perception des subventions et du FCTVA, pour une durée maximale de 2 ans ;
- Un emprunt à long terme d'un montant de 1 206 000 €, sur une durée de 25 ans, qui sera mobilisé à l'issue de la première phase des travaux (VEFA) ou au démarrage de la seconde phase relative à l'aménagement intérieur ;
- Un prêt à taux zéro de 300 000 € auprès de la CAF d'une durée de 15 ans.

*Il est rappelé l'historique de ce projet aux nouveaux membres du Conseil d'administration du CIAS Arlysère. **Sophie GHIRON** précise qu'une subvention de 906 500 € a été obtenue pour cette opération ainsi qu'un prêt à taux zéro de 300 000 €. Ce projet de crèche proposera 24 places au lieu de 9 + 10 du bébébus.*

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la souscription d'un prêt relais d'un montant de 1 380 000 € pour une durée maximale de 2 ans ;**
- **approuve la souscription d'un prêt de 1 206 000 € sur une durée de 25 ans ;**

- **approuve l'emprunt de 300 000 € à taux zéro auprès de la CAF d'une durée de 15 ans ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à consulter les établissements bancaires, à sélectionner les offres les plus avantageuses et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces emprunts ;**
- **prévoit l'inscription budgétaire correspondante.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12 mai 2026

COMMANDE PUBLIQUE

28. Commande publique – Marché « Fourniture de protections hygiéniques pour les Personnes âgées du CIAS » - Délégation au Président

Rapporteur : M. le Président

La présente consultation porte sur la fourniture de protections hygiéniques pour les personnes âgées.

La présente consultation est passée selon la procédure en appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera signé sous la forme d'un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot.

Le marché est prévu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois 1 année. Le montant maximum annuel est de 150 000,00 € HT.

La procédure de mise en concurrence sera transmise prochainement pour publication sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au JOUE et sur le site d'Arlysère.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec l'entreprise la mieux disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Fourniture de protections hygiéniques pour les personnes âgées du CIAS » avec l'entreprise la mieux disante retenue par la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

QUESTIONS DIVERSES

- **Validation dates :**
 - ✓ PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mercredi 17 juin 2026 à 18h00 - Salle 3 – Arpège
 - ✓ DATE VISITE EHPAD DE FRONTENEX : Mardi 16 juin 2026 à 15h
 - ✓ DATE VISITE CL VERRENS ARVEY : un Mercredi ou pendant les vacances scolaires – seulement les membres de la Commission Petite Enfance – Enfance-Jeunesse – Date à définir

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h15.

Procès-verbal arrêté au Conseil d'administration du 17 juin 2026

Frédéric BURNIER FRAMBORET
Président



Sophie GHIRON
Secrétaire de séance

